

Déclaration des syndicats CGT de Vinci

Nous ne sommes pas des mercenaires ! Abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et des opérations de criminalisation du mouvement social .

<http://construction.cgt.fr/actualites/declaration-des-syndicats-cgt-de-vinci-reclamant-labandon-du-projet-de-laeroport-a-notre-dame-de-landes-et-larret-de-la-criminalisation-du-mouvement-social/>

Après débats et consultations sur la question, les syndicats CGT du Groupe VINCI se déclarent opposés au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, et demandent son abandon. Ce projet, comme tout « partenariat » public-privé (PPP), relève de la politique de privatisation des services publics menée par les gouvernements depuis des années, et que la CGT a toujours dénoncée, car elle revient à alimenter des profits privés par de l'argent public.

Sur ces projets, VINCI intervient à la fois comme constructeur et comme exploitant concessionnaire, sur la base de contrats abusifs dont les conditions ne varient guère : un financement opaque, des coûts immédiats sous-estimés, des gains futurs surestimés... et des profits permanents garantis.

La surestimation des gains escomptés (en l'occurrence : des prévisions de trafic aérien) permet au Groupe de justifier un niveau exagéré de revenus garantis, qui deviennent rapidement une surcharge pour les usagers et la collectivité. Accessoirement, elle permet aussi de rendre dissuasifs les coûts d'une rupture de contrat. A Notre-Dame-des-Landes, les collectivités sont appelées à financer une bonne partie du projet, sans autre espoir de rentrer dans leur frais qu'une clause de « retour à meilleure fortune » parfaitement illusoire. Au final, la partie Concessions du Groupe encaisserait la totalité des bénéfices. La conception même de ce projet – où seules les surfaces lucratives (parkings et commerces) dépassent celles de Nantes-Atlantique – montre à quel point il s'agit avant tout d'une machine à profit.

On sait que le projet ne tient pas compte, dans son chiffrage, du coût énorme des infrastructures et aménagements de desserte (connexions ferroviaires, liaison tram/train), qui resteront à la charge de l'agglomération. Mais les travaux de construction eux-mêmes ont été sous-estimés, sans qu'aucune provision n'ait été prévue pour les dépassements de coût éventuels – qui peuvent s'avérer importants sur un terrain aussi peu favorable à l'édification d'un aéroport. Or il est exclu, dans ce type de contrats, que la partie Concessions du Groupe couvre les pertes de sa partie Construction. Comme on a pu le constater sur d'autres projets en PPP, ces conditions contraires aux marchés publics ordinaires exercent alors une pression très forte sur les entreprises chargées des travaux ; cette contrainte économique peut les mettre en péril et impose, de fait, le recours à toutes les formes « modernes » de dumping social. Sur tous les chantiers importants dont VINCI est le maître d'œuvre, la majorité des ouvriers sont employés par des entreprises de sous-traitance qui les surexploite : contrats précaires, intérimaires, salariés détachés avec des salaires de misère, salariés sans papiers, etc.

C'est pourquoi, alors même que nos métiers sont durement touchés par une chute d'activité, elle même due à la baisse des commandes publiques et aux exigences élevées de rentabilité de nos actionnaires, nous voulons souligner avec force que la multiplication de ces contrats, loin d'être une solution, fait peser une grave menace sur nos emplois, nos salaires et nos conditions de travail. Cette menace pèse aussi bien sur les entreprises de VINCI que sur les entreprises locales, dont la participation aux travaux n'est pas garantie. Nous nous associons également aux craintes exprimées relatives au transfert des emplois liés à l'activité de l'aéroport de Nantes-Atlantique (dont nos

collègues d'AGO), et à la disparition de ceux qui sont liés aux activités agricoles sur le site de NotreDame-des-Landes.

Ce projet est né, il y a 50 ans, de rêves mégalomaniques périmés : recevoir le Concorde, faire de Nantes le « Rotterdam aérien » de l'Europe... Il ne répond plus aujourd'hui qu'aux intérêts particuliers de VINCI et des promoteurs qui convoitent les terrains ainsi libérés au sud de Nantes – avec l'appui des pouvoirs publics et sur le dos des citoyens contribuables. Nous dénonçons le simulacre de démocratie qui vise, depuis le début, à imposer ce projet inutile et destructeur, sans jamais permettre un débat de fond sur l'avenir de la région et ses choix de développement. Cet entêtement de plus en plus irrationnel est voué à l'échec, ce qui accroît encore les tensions et les conflits à l'approche d'échéances décisives. C'est pourquoi nous réitérons notre demande qu'il ne soit procédé à aucune expulsion ni expropriation sur le site, que rien ne soit entrepris tant que tous les recours n'auront pas été jugés, et qu'il soit mis un terme à toutes les opérations d'intimidation et de criminalisation du mouvement social.

Pendant que la direction générale de VINCI refuse de répondre à nos questions et qu'AGO multiplie ses attaques, des dirigeants du Groupe nous exhortent à soutenir le projet et des responsables de filiales nous distribuent des brochures de l'association pro-patronale « Des ailes pour l'ouest »... Nous ne sommes ni des mercenaires, ni des esclaves : nous ne voulons pas travailler dans un climat de guerre civile, mais dans les meilleures conditions, avec des droits et des garanties collectives. Nous voulons travailler sur des projets dont nous puissions être fiers pour leur utilité sociale et sociétale ; dans cette région, ce ne sont pas les besoins qui manquent, qu'il s'agisse d'infrastructures ou de logements – comme la rénovation de l'aéroport de Nantes-Atlantique, qui annihilerait les velléités gouvernementales de construire un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Par cette déclaration, les syndicats CGT du Groupe VINCI se veulent fidèles à la tradition du syndicalisme CGT de contrôle et de réflexion sur la production dans nos industries de la construction et du transport. Notre boussole reste ainsi l'utilité sociale de la production, l'aménagement de nos territoires, le bien-être des salariés qui les font vivre et la stabilité de nos emplois : le véritable sens du mot progrès.

Montreuil, le 21 mars 2016